

L'Abitibi-Témiscamingue: une **région** qui fait du **bruit**?

Mars 2017



Le bruit n'adoucit
pas l'humeur !

Le bruit n'adoucit
pas l'humeur !

Le bruit n'adoucit
pas l'humeur !

Le bruit n'adoucit
pas l'humeur !

Le bruit n'adoucit
pas l'humeur !

Sommaire

Note méthodologique.....	4
Population fortement dérangée à son domicile par le bruit environnemental.....	4
Quels sont les résultats.....	5
Selon le sexe.....	5
Selon les MRC.....	6
Selon le revenu.....	7
Selon le type d'occupation.....	7
Selon le type de famille.....	7
Selon les sources de bruit.....	7
Selon le type de territoire.....	8
Population dont la qualité du sommeil a été perturbée par le bruit.....	10
Quels sont les résultats.....	10
Selon le sexe.....	10
Selon les MRC.....	11
Selon l'âge.....	12
Selon la scolarité.....	12
Selon le revenu.....	13
Selon le type d'occupation.....	13
Selon le type de famille.....	14
Selon le type de territoire.....	14
En résumé.....	15

Édition

produite par

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE
1, 9^e Rue
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9
Téléphone : 819 764-3264
Télécopieur : 819 797-1947
www.sante-abitibi-temiscamingue.gouv.qc.ca

Rédaction

Guillaume Beaulé, de planification, de programmation et de recherche

Collaboration et relecture

Sylvie Bellot, agente de planification, de programmation et de recherche
Stéphane Bessette, agent de planification, de programmation et de recherche
Frédéric Bilodeau, agent de planification, de programmation et de recherche
Chantal Cusson, adjointe à la directrice de santé publique
Dre Lyse Landry, directrice de santé publique
Krystina Sawyer, adjointe au président-directeur général - Relations médias et chef de service des communications internes

Mise en page

Mélanie Gauthier, agente administrative

ISBN : 978-2-550-77807-3 (Version imprimée)
978-2-550-77808-0 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
Bibliothèque et Archives Canada, 2017

Afin de ne pas alourdir les textes, le masculin inclut le féminin.

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

Ce document est également disponible en médias substitués, sur demande.

« *La faillite de notre monde, c'est le bruit.*

Nous avons besoin d'espaces silencieux. »

Jacques Folch-Ribas, *Le Silence ou le parfait bonheur*, 1988.

Le bruit se définit comme un ou plusieurs sons jugés indésirables, soit parce qu'ils dérangent les personnes ou encore en raison de leurs effets néfastes sur la santé¹. Le bruit environnemental découle de n'importe quelle source, excluant toutefois les problèmes liés au bruit vécus par les travailleurs dans leur milieu de travail. Il peut alors provenir de la circulation routière, du transport ferroviaire et aérien, des industries, des commerces, des chantiers de construction, des travaux et services publics ou encore des activités culturelles et sportives. Les sources de bruit domestique, comme celui issu des systèmes de ventilation ou de climatisation, des appareils ménagers ou du voisinage, sont également considérées.



lespassantsdavril.blogspot.ca/© François Avril/Maison Magazine

Le bruit peut avoir un impact sur la santé de la population. En ce qui concerne la santé physique, il peut perturber le sommeil. Il est également associé à certaines maladies cardiovasculaires, comme l'hypertension artérielle et l'infarctus du myocarde. Le bruit, perçu comme une nuisance, peut aussi entraîner des effets sur la santé psychosociale, comme l'accroissement du stress et de l'anxiété ou encore des difficultés d'apprentissage en milieu scolaire. Il peut ainsi affecter la qualité de vie de la population.

L'urbanisation a eu pour effet d'accroître et de concentrer le bruit, notamment celui lié au transport. Le nombre de plaintes en lien avec le bruit a donc augmenté, certaines se traduisant même en poursuites judiciaires, ce qui témoigne des problèmes d'acceptabilité sociale créés. Ce contexte fait en sorte que le bruit est devenu au fil des ans un problème croissant de santé publique, autant au Québec que dans les autres pays industrialisés.

Ce document traite spécifiquement du bruit environnant à domicile qui dérange fortement, ainsi que du bruit ambiant pouvant perturber le sommeil.

1. Les informations de cette introduction proviennent principalement de deux documents. Le lecteur est invité à les lire pour en connaître davantage sur le bruit et ses effets sur la santé. Institut national de santé publique du Québec, 2015. *Avis sur une politique québécoise de lutte au bruit environnemental*, <https://www.inspq.qc.ca/publications/2048>; Institut de la statistique du Québec, 2016. L'Enquête québécoise sur la santé de la population 2014-2015 : pour en savoir plus sur la santé des Québécois, Chapitre 14, http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01671FR_EnqueteQCSanteRapport2014H00F00.pdf

Note méthodologique

Le bruit environnemental a peu fait l'objet d'enquêtes qui mesuraient ses effets sur la population. Cependant, pour la première fois, l'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP) de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) s'est penchée sur cette thématique, dans son édition de 2014-2015. Elle porte sur la population de 15 ans et plus, vivant dans un logement privé ou dans un logement collectif non-institutionnel². En Abitibi-Témiscamingue, un peu plus de 2 000 personnes y ont participé.

Les données peuvent être présentées selon diverses variables de croisement, comme le sexe, l'âge, le revenu, l'occupation ou encore le type de famille. Si elles n'apparaissent pas en fonction de ces variables, cela signifie que les données sont alors comparables, donc qu'aucune catégorie ne se démarque des autres, ou encore que les tests statistiques n'ont pu être effectués en raison de la faible qualité de l'estimation.

Les résultats qui découlent d'une enquête comportent nécessairement une marge d'erreur. Un écart peut être observé entre deux pourcentages. Cependant, pour que cet écart soit statistiquement significatif, il doit être plus grand que la marge d'erreur. Si ce n'est pas le cas, cela signifie alors que les deux pourcentages sont comparables, même s'ils ne sont pas identiques³. Ici, le traitement statistique des données a été effectué par l'Infocentre de santé publique, de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Population fortement dérangée à son domicile par le bruit environnemental

De quoi parle-t-on?

Un des effets du bruit environnemental est la nuisance (gêne, dérangement). Il s'agit de la réaction psychologique d'une personne face à une situation acoustique. La personne peut alors se sentir obligée, à cause du bruit, de faire des choses qu'elle ne veut pas faire, ou encore elle peut se sentir impuissante face à la situation, après l'avoir évaluée. Ce dérangement affecte la qualité de vie et peut même avoir des répercussions sur la santé.

Afin d'évaluer la situation à l'égard du dérangement occasionné par le bruit, les répondants devaient indiquer s'ils avaient été fortement dérangés, au cours des 12 derniers mois, par différentes sources de bruit : circulation routière, circulation aérienne, circulation ferroviaire, travaux (chantiers) de construction, bruits de voisinage (tondeuse, climatisation, personnes, animaux), bruits de commerces et lieux de diffusion musicale (bars, restaurants, salles de spectacle), circulation de véhicules hors route, ainsi que les activités industrielles ou agricoles. Cependant, il faut bien comprendre qu'un répondant peut avoir été exposé à différentes sources de bruit, sans pour autant en être dérangé.

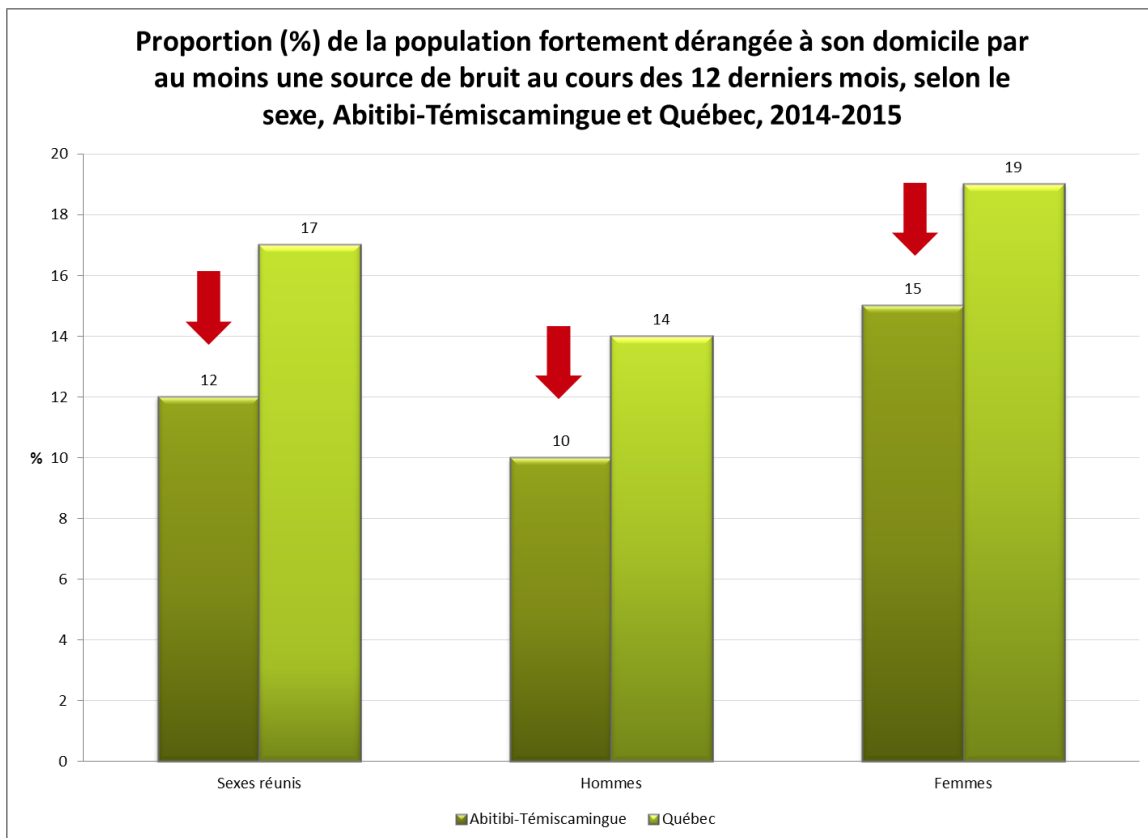
2. Comme une résidence de personnes âgées ou un couvent. Sont exclus de cette population les personnes vivant dans un logement collectif institutionnel (hôpital, CHSLD, centre jeunesse, prison...) et celles résidant dans une réserve indienne.
3. Par exemple, pour un phénomène quelconque, supposons qu'un résultat de 20 % a été obtenu dans le territoire A et 23 % dans le territoire B. Si cet écart de 3 points est plus petit que la marge d'erreur, il est alors impossible de conclure que le pourcentage dans le territoire A est significativement plus grand que celui dans le territoire B. Les données sont statistiquement comparables.

Quels sont les résultats?

Selon le sexe

En 2014-2015, une personne sur huit (12 %) en Abitibi-Témiscamingue a été fortement dérangée à son domicile par au moins une source de bruit au cours des 12 mois précédents (voir la figure 1). Il s'agit d'une proportion inférieure à celle du reste du Québec⁴ (17 %). Dans la région, cela représente près de 15 000 personnes de 15 ans et plus. La proportion de femmes (15 %) fortement dérangées par le bruit s'avère significativement plus élevée que celle des hommes (10 %). Dans les deux cas, les proportions régionales sont inférieures à celles du reste de la province (respectivement 19 % et 14 %).

Figure 1



La flèche (↓) indique que la proportion dans la région est significativement moins élevée sur le plan statistique que celle du reste du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP), 2014-2015, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

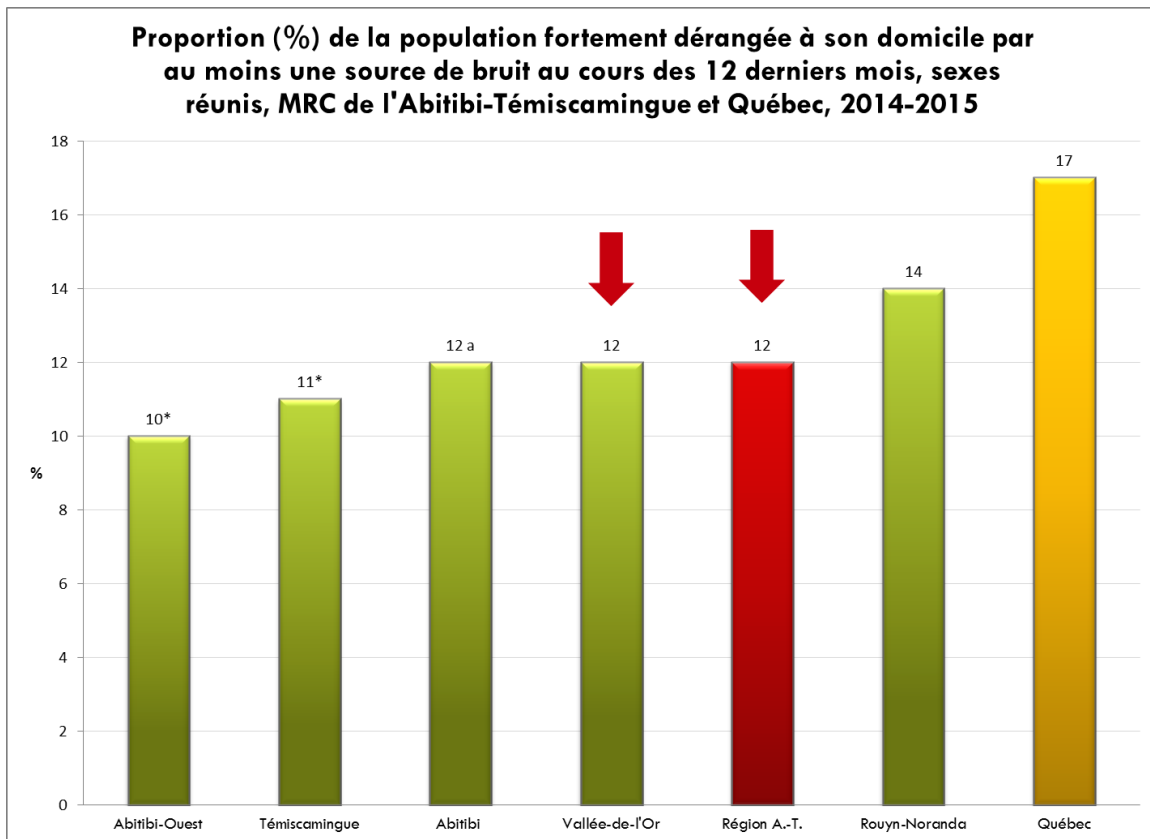
À noter que 8 % de la population de la région a été fortement dérangée par une seule source de bruit, alors que 4 % l'a été par plus d'une source.

4. Les tests statistiques établissent une comparaison entre la région et le reste du Québec, soit l'ensemble de la province en excluant la région.

Selon les MRC

La figure 2 illustre la proportion de la population, sexes réunis, fortement dérangée à son domicile par au moins une source de bruit au cours des 12 mois précédents, en fonction de la MRC de résidence. Globalement, les valeurs varient de 10 % à 14 %, un écart de 4 points qui n'est pas significatif sur le plan statistique. Autrement dit, malgré les pourcentages différents, les cinq MRC se comparent les unes aux autres. Ainsi, l'Abitibi-Ouest (10 %) et le Témiscamingue (11 %) ont les plus bas pourcentages. Toutefois, en raison de la qualité des estimations, aucune comparaison n'a pu être effectuée avec le reste du Québec. Suivent ensuite la MRC d'Abitibi (12 %) et celle de la Vallée-de-l'Or (12 %). Dans le premier cas, les tests statistiques n'ont pu détecter une différence significative avec le reste de la province. Dans le deuxième cas (Vallée-de-l'Or), la valeur s'est révélée significativement inférieure à celle du reste du Québec. Enfin, à Rouyn-Noranda, 14 % de la population a été fortement dérangée par le bruit, un résultat comparable à celui du reste de la province.

Figure 2



La flèche (↓) indique que la proportion dans un territoire est significativement moins élevée sur le plan statistique que celle du reste du Québec.

* Attention, estimation de qualité moyenne, la proportion doit être interprétée avec prudence.

a Les tests statistiques n'ont pu détecter de différence significative dans ce territoire en raison des plus petits effectifs, comparativement à la Vallée-de-l'Or ou à la région.

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP), 2014-2015, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

Selon le revenu

En Abitibi-Témiscamingue, les tests statistiques réalisés sur les résultats ne permettent pas de déceler une différence significative entre les ménages à faible revenu et les autres ménages. Cependant, au Québec, la proportion de personnes fortement dérangées par le bruit à leur domicile est plus élevée dans les ménages à faible revenu (20 %) que dans les autres ménages (15 %). En général, les ménages moins fortunés ont plus tendance à vivre dans des logements de moindre qualité, et dans des quartiers plus défavorisés ou près de zones industrielles, ce qui expliquerait possiblement cette situation.

Selon le type d'occupation

Dans la région, la faible qualité de certaines estimations ne permet pas d'établir de comparaisons et de vérifier s'il existe des résultats différents en fonction du type d'occupation. Toutefois, au Québec, il ressort que les personnes sans emploi sont proportionnellement plus nombreuses à avoir été fortement dérangées par le bruit à leur domicile, soit 23 % contre 15 % chez les retraités, 16 % chez les travailleurs et 17 % chez les étudiants.

Selon le type de famille

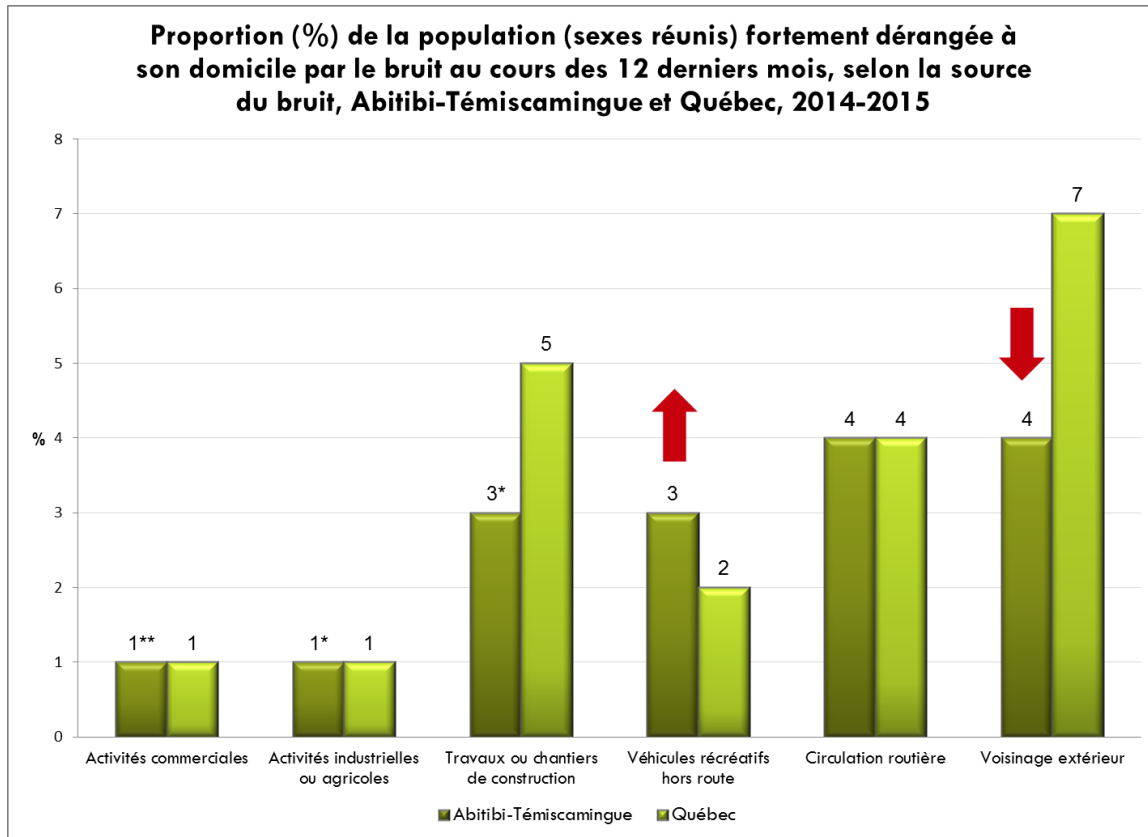
Les tests statistiques réalisés sur les résultats régionaux ne permettent pas de détecter une différence significative selon le type de famille. Cependant, au Québec, des proportions plus élevées ont été détectées chez les personnes seules (21 %) et chez celles dans les familles monoparentales (20 %), comparativement aux personnes en couple avec ou sans enfant(s) (15 %). Cette situation s'explique peut-être par le fait que les personnes seules et les familles monoparentales sont en général moins favorisées sur le plan financier. Par conséquent, elles se voient souvent dans l'obligation de vivre dans des logements de moindre qualité, dans des quartiers plus défavorisés ou près de zones industrielles.

Selon les sources de bruit

Dans la région (voir la figure 3), 4 % de la population a été fortement dérangée à son domicile par des bruits du voisinage extérieur (personnes, animaux), un résultat significativement inférieur à celui du reste du Québec (7 %). Cela s'explique probablement par la faible densité de la population et le caractère rural de l'Abitibi-Témiscamingue. Comme au Québec, un autre 4 % a été fortement dérangé par le bruit de la circulation routière dans la région. Les bruits de véhicules récréatifs hors route ont fortement dérangé 3 % de la population en Abitibi-Témiscamingue, une proportion significativement plus élevée que dans le reste de la province (2 %). Encore une fois, le caractère rural de la région explique ce résultat, la circulation de motoneiges et de véhicules tout terrain (VTT) étant favorisée par l'étendue du territoire.

Enfin, les autres sources de bruit ayant dérangé la population sont les suivantes : travaux ou chantiers de construction (3 %), activités industrielles ou agricoles (1 %) et activités commerciales (1 %). Dans ces trois cas, les estimations régionales étant de qualité faible à moyenne, aucune comparaison n'a pu être effectuée avec le reste du Québec. Ces données apparaissent donc à titre indicatif seulement.

Figure 3



Les flèches indiquent que la proportion dans la région est significativement différente sur le plan statistique par rapport à celle du reste du Québec.

* Attention, estimation de qualité moyenne, la proportion doit être interprétée avec prudence.

** Estimation peu fiable en raison de la trop grande variabilité du taux, présentée à titre indicatif seulement.

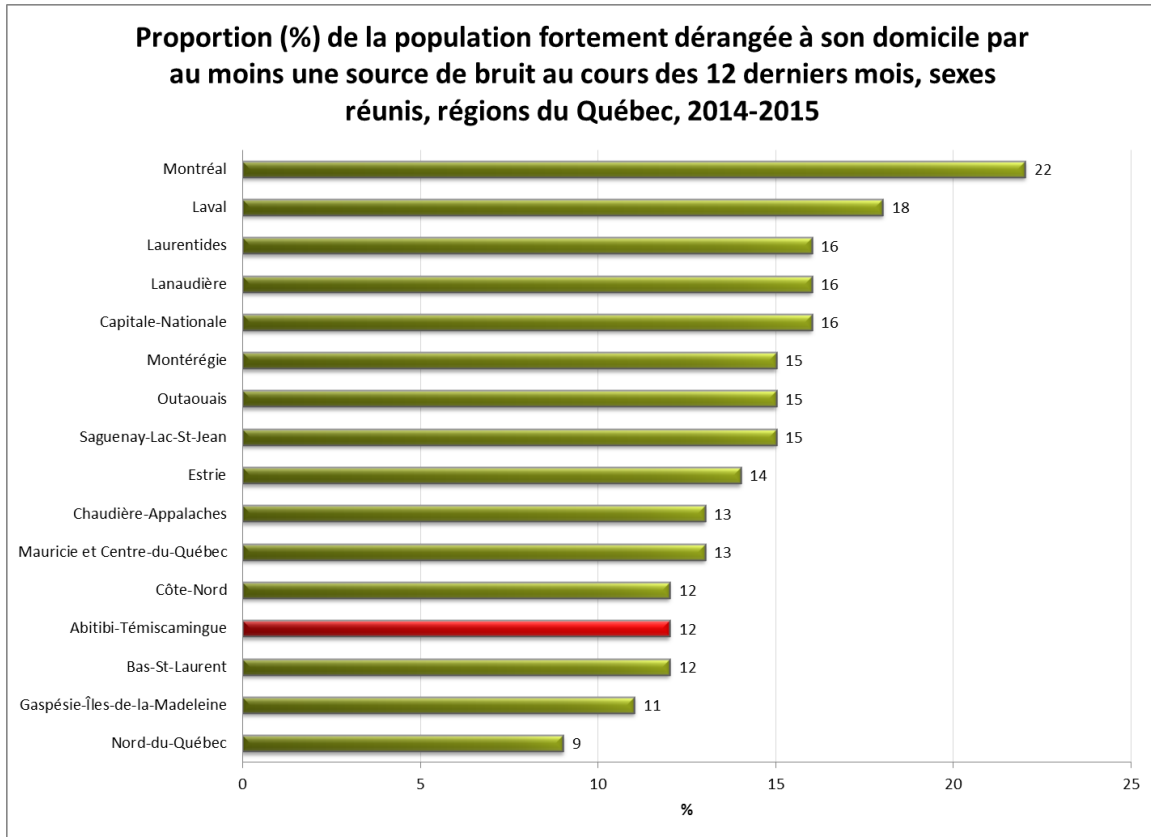
Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP), 2014-2015, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.



Selon le type de territoire

La figure 4 présente le pourcentage de la population fortement dérangée à son domicile par le bruit en fonction des différentes régions du Québec. Il y apparaît clairement que les pourcentages les plus élevés se trouvent dans les régions urbaines ou encore en périphérie de ces régions. Par exemple, Montréal (22 %) et Laval (18 %) ont les proportions les plus élevées, suivies par les Laurentides (16 %), la Capitale-Nationale (16 %) et la Montérégie (15 %).

Figure 4



Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP), 2014-2015, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

À l'inverse, des proportions beaucoup plus faibles ont été observées dans les régions rurales. En effet, la Côte-Nord, le Bas-St-Laurent et l'Abitibi-Témiscamingue (12 %), de même que la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11 %) et la région Nord-du-Québec (9 %), enregistrent les résultats les plus bas. Ce constat vient soutenir l'hypothèse de l'urbanisation qui entraîne une concentration des sources de bruit dans certains territoires.



www.ra-sante.com

Population dont la qualité du sommeil a été perturbée par le bruit

De quoi parle-t-on?

Le sommeil est nécessaire à la restauration physique et mentale de l'individu, donc au maintien de sa santé. Il doit être d'une durée suffisante, dans un environnement favorable, protégé d'irritants comme le bruit lié au transport ou au voisinage. Bref, il ne doit pas être troublé. La perturbation du sommeil peut être objective, soit un écart mesurable, ou encore subjective, c'est-à-dire ressentie, d'un sommeil habituel ou souhaité.



www.grazia.fr/article/oublier-le-bruit-pour-enfin-trouver-le-sommeil

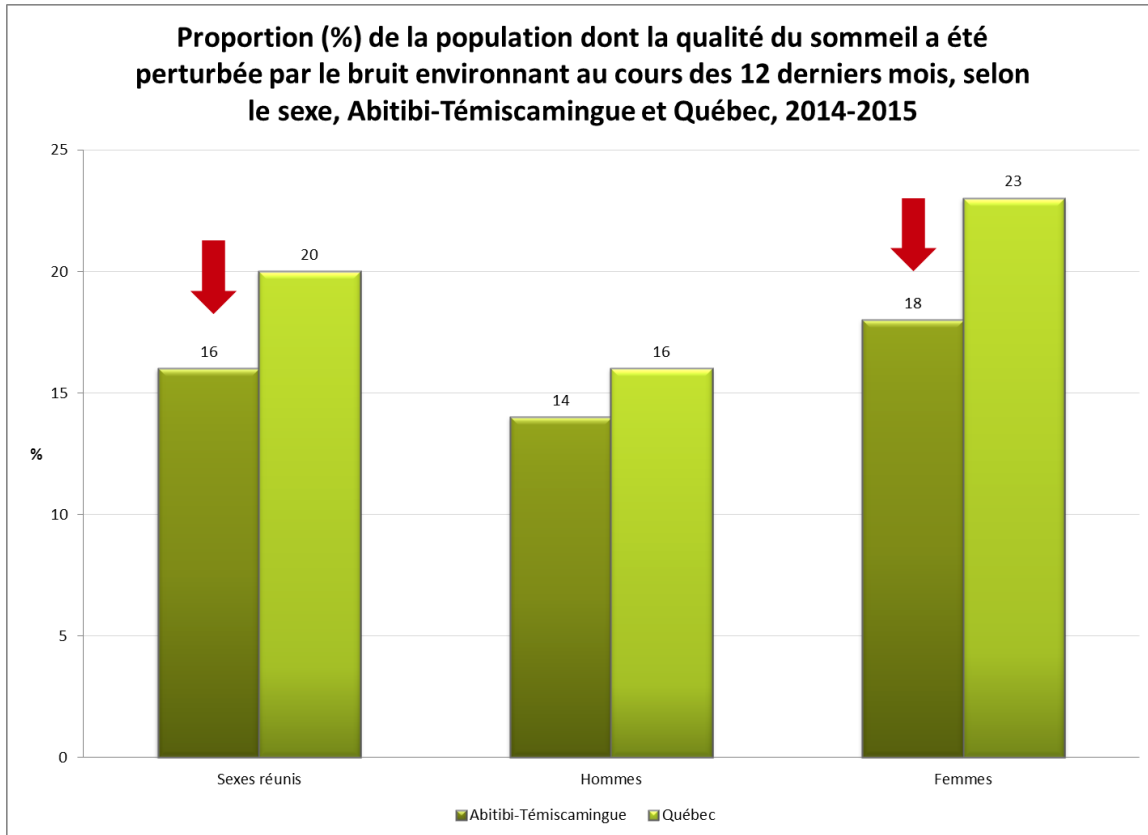
Afin d'évaluer l'impact du bruit sur le sommeil, les répondants devaient indiquer si leur sommeil avait été perturbé (exemple, ne pas réussir à s'endormir, se faire réveiller), lorsqu'ils étaient à leur domicile, au cours des 12 derniers mois. Ceux ayant répondu « souvent » ou « à l'occasion » ont été regroupés afin de calculer la proportion de la population dont la qualité du sommeil a été perturbée par le bruit environnant.

Quels sont les résultats?

Selon le sexe

En 2014-2015, 16 % de la population de 15 ans et plus en Abitibi-Témiscamingue a vu la qualité de son sommeil perturbée par le bruit au cours des 12 mois précédents (voir la figure 5). Ce résultat est significativement inférieur à celui du reste du Québec (20 %). Chez les hommes, le pourcentage s'établit à 14 % et il est comparable à celui du reste de la province (16 %). Chez les femmes, il se situe à 18 %, un pourcentage significativement plus bas que dans le reste du Québec (23 %). Dans la région, malgré l'écart de 4 points entre les hommes et les femmes, les tests statistiques ne permettent pas de détecter une différence significative. La situation est donc comparable selon le sexe. Au Québec, par contre, la proportion de femmes ayant vu leur sommeil perturbé par le bruit est véritablement plus élevée que celle des hommes.

Figure 5



La flèche (↓) indique que la proportion dans la région est significativement moins élevée sur le plan statistique que celle du reste du Québec.

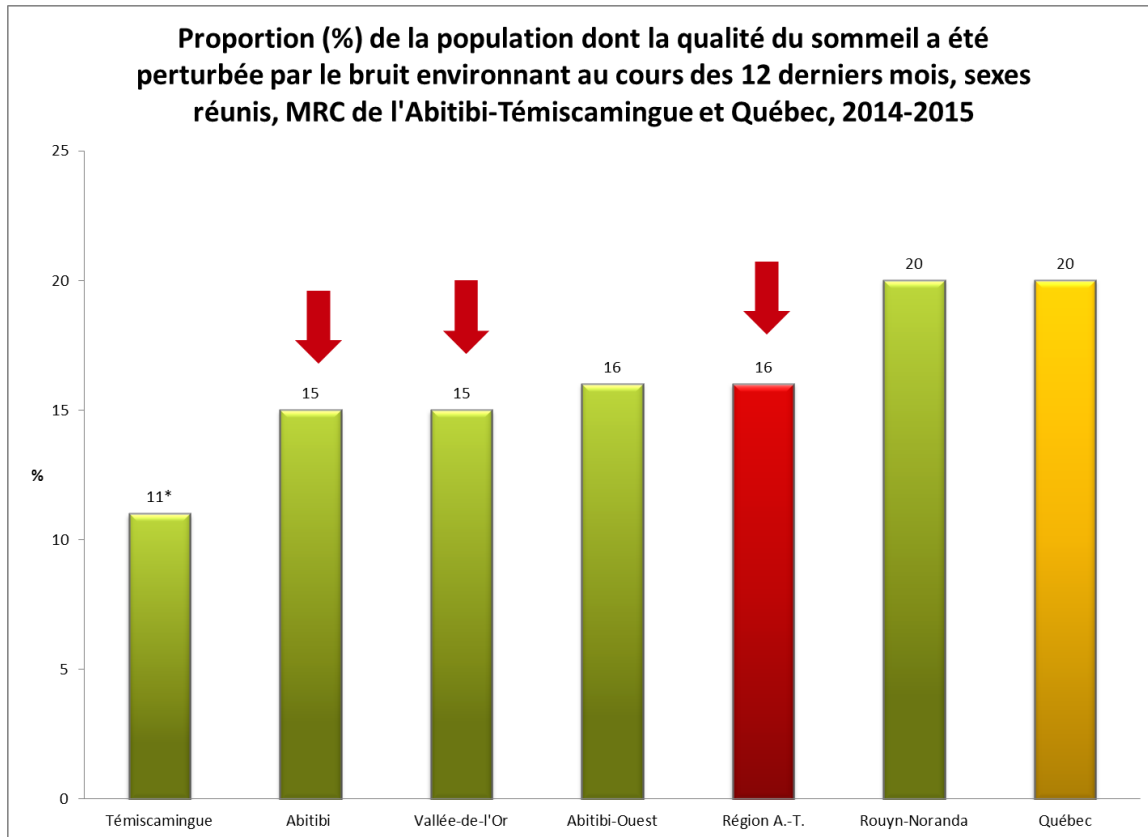
Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP), 2014-2015, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

Il faut préciser que pour 12 % de la population dans la région, la qualité du sommeil a été perturbée à l'occasion, alors que pour 4 %, cette situation est survenue plus régulièrement. Dans le premier cas, le résultat est significativement inférieur à celui du reste du Québec (15 %). Dans le second cas, la donnée régionale se compare à la donnée provinciale.

Selon les MRC

Dans quatre des cinq MRC de la région, la proportion de la population, sexes réunis, dont la qualité du sommeil a été perturbée par le bruit environnant au cours des 12 mois précédents, a varié de 15 % à 20 %. Cependant, cet écart de 5 points n'est pas significatif sur le plan statistique. Ainsi, les MRC de la région se comparent les unes aux autres, à l'exception de celle du Témiscamingue (11 %). Dans ce dernier cas, il est hasardeux d'établir une comparaison en raison de la qualité moyenne de l'estimation. Dans la MRC d'Abitibi et celle de la Vallée-de-l'Or, la proportion s'établissait à 15 %, un résultat significativement inférieur à celui du reste du Québec (20 %). En Abitibi-Ouest (16 %) de même qu'à Rouyn-Noranda (20 %), la situation était comparable à celle du reste de la province.

Figure 6



La flèche (↓) indique que la proportion dans un territoire est significativement moins élevée sur le plan statistique que celle du reste du Québec.

* Attention, estimation de qualité moyenne, la proportion doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP), 2014-2015, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

Selon l'âge

En Abitibi-Témiscamingue, la proportion de personnes dont la qualité du sommeil a été perturbée par le bruit ambiant ne varie pas selon l'âge. Les résultats sont ainsi comparables, les écarts selon les groupes d'âge n'étant pas significatifs statistiquement. Par contre, au Québec, il y a proportionnellement plus de personnes de 25 à 44 ans (23 %) dans cette situation, et moins de personnes de 65 ans ou plus (14 %).

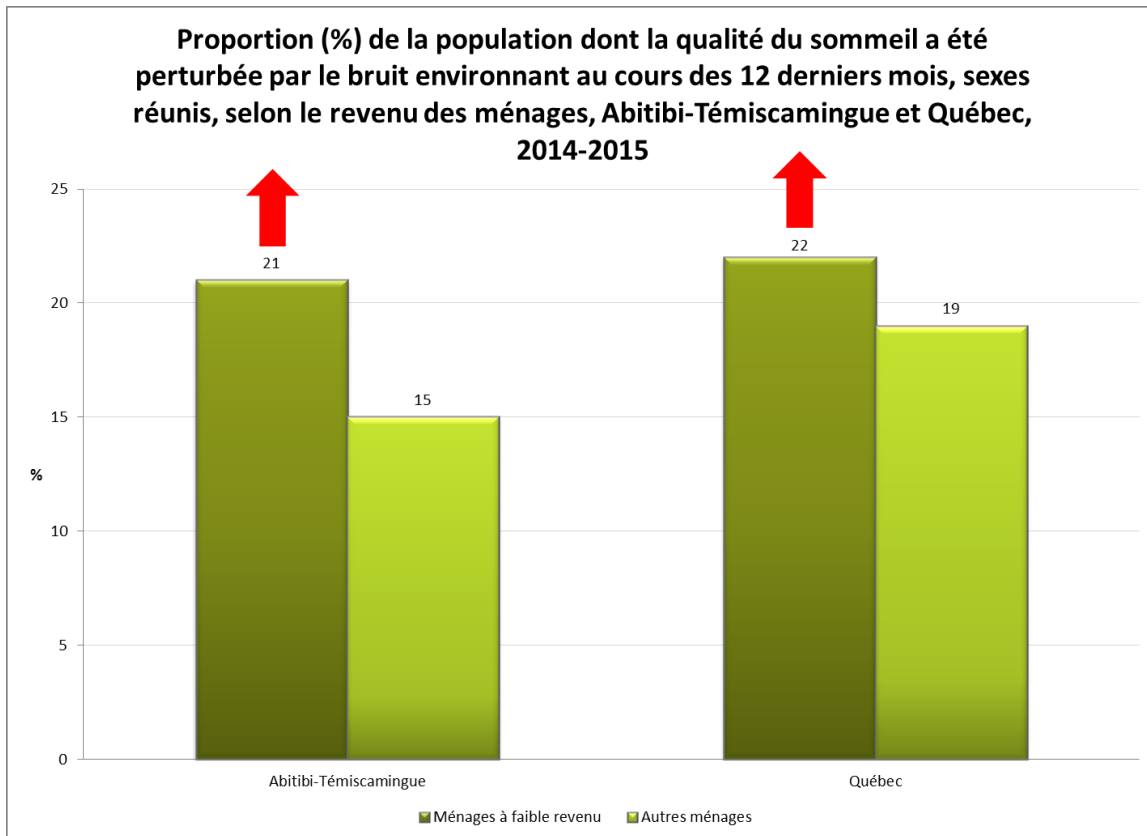
Selon la scolarité

Les tests statistiques ne révèlent pas d'écarts significatifs selon le niveau de scolarité dans la population de la région. Au Québec toutefois, la proportion de personnes dont la qualité du sommeil a été perturbée par le bruit environnant s'avère plus faible chez celles qui n'ont pas obtenu de diplôme d'études secondaires (16 %), comparativement à tous les autres types de diplôme (22 %).

Selon le revenu

Dans la région (voir la figure 7), la proportion de personnes dont la qualité du sommeil a été perturbée par le bruit environnant était plus élevée chez celles vivant dans les ménages à faible revenu (21 %), comparativement à celles dans les autres types de ménage (15 %). Cette tendance est également observée dans la province (22 % contre 19 %). Tel que mentionné auparavant, le fait que les ménages moins fortunés ont en général plus tendance à vivre dans des logements de moindre qualité, et dans des quartiers plus défavorisés ou près de zones industrielles, expliquerait possiblement cette situation.

Figure 7



La flèche (↑) indique que la proportion pour une catégorie est significativement plus élevée sur le plan statistique que celle de l'autre catégorie.

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP), 2014-2015, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

Selon le type d'occupation

La qualité moyenne des estimations régionales ne permet pas d'effectuer des tests statistiques et des comparaisons selon le type d'occupation. Cependant, au Québec, il y a proportionnellement plus de personnes dont la qualité du sommeil a été affectée par le bruit chez les sans emploi (24 %), et proportionnellement moins chez les retraités (15 %).

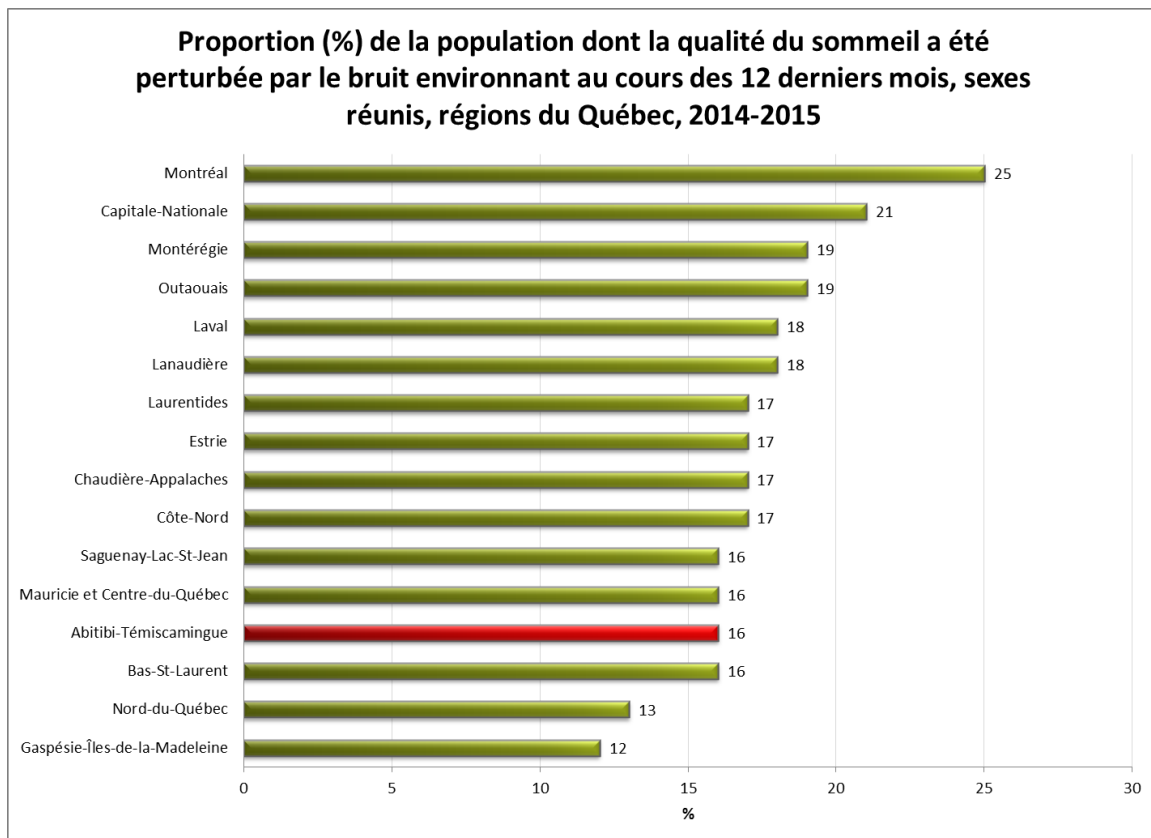
Selon le type de famille

Encore une fois, la qualité moyenne des estimations régionales ne permet pas d'effectuer des tests statistiques et des comparaisons selon le type de famille. Toutefois, au Québec, les proportions de personnes dont la qualité du sommeil a été perturbée par le bruit environnant étaient plus faibles chez celles vivant en couple, avec ou sans enfant(s) (entre 17 % et 18 %), et plus élevées chez les personnes seules (23 %) de même que dans les familles monoparentales (24 %). Ici également, ce résultat s'explique peut-être par le fait que les personnes seules et les familles monoparentales sont en général moins favorisées sur le plan financier. Par conséquent, elles se voient souvent dans l'obligation de vivre dans des logements de moindre qualité, et dans des quartiers plus défavorisés ou près de zones industrielles.

Selon le type de territoire

La figure 8 illustre la proportion de personnes dont la qualité du sommeil a été perturbée par le bruit environnant dans les régions du Québec. Les résultats les plus élevés sont observés, sans surprise, dans les régions les plus urbanisées, comme Montréal (25 %), la Capitale-Nationale (21 %), la Montérégie (19 %) et l'Outaouais (19 %). Dans l'ensemble des autres régions, moins urbanisées en général, le pourcentage varie plutôt entre 16 % et 17 %. Enfin, deux régions se démarquent particulièrement avec un pourcentage beaucoup plus bas que les autres, soit la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (12 %) et le Nord-du-Québec (13 %). Encore une fois, ces résultats renforcent l'hypothèse que l'urbanisation entraîne une concentration des sources de bruits, ainsi que des impacts négatifs sur les populations.

Figure 8



Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP), 2014-2015, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

En résumé

- ✦ il y a proportionnellement moins de personnes en Abitibi-Témiscamingue que dans le reste du Québec qui ont été fortement dérangées à leur domicile par au moins une source de bruit environnant
- ✦ dans la région comme au Québec, plus de femmes que d'hommes ont été fortement dérangées à leur domicile par le bruit
- ✦ proportionnellement plus de personnes dans la région que dans le reste du Québec ont été dérangées par le bruit de véhicules hors route, et moins par le bruit du voisinage extérieur
- ✦ proportionnellement moins de personnes en Abitibi-Témiscamingue que dans le reste du Québec ont vu la qualité de leur sommeil perturbée par le bruit environnant
- ✦ dans la région, les personnes vivant dans les ménages à faible revenu ont été plus nombreuses que les autres à avoir vu la qualité de leur sommeil affectée par le bruit environnant
- ✦ les effets négatifs du bruit environnant (dérangement, qualité du sommeil) ont touché proportionnellement plus de personnes dans les régions urbaines du Québec que dans les zones rurales

Pour l'avenir, la création d'environnements sonores sains doit nécessairement s'effectuer par :

- des actions d'information auprès de la population, notamment les jeunes (à l'école), afin de la sensibiliser à l'existence de la pollution sonore et à ses effets sur la santé;
- la planification de l'aménagement du territoire, afin de réduire à la source le bruit près des zones résidentielles;
- de la recherche en ingénierie dans les universités, afin de développer des outils et des procédés moins bruyants.

Cela implique évidemment des acteurs œuvrant dans différents domaines et diverses organisations.

**Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue**

Québec 